



Pièces justificatives de domicile

Pièces justificatives de domicile pour les personnes physiques (original ou photocopie de l'une des pièces suivantes :

- Un titre de propriété,
- un certificat d'imposition ou de non imposition de moins de l'année précédente,
- une quittance de loyer, de gaz, d'électricité ou de téléphone de moins de six mois, (attention la facture d'eau n'est pas un justificatif accepté)
- une attestation d'assurance logement,
- une attestation sur l'honneur fournie par l'hébergeant (+ pièce d'identité et justificatifs de l'hébergeant + documents officiels : carte de sécurité sociale, attestation de la caisse des allocations familiales, carte de demandeur d'emploi ...),
- un livret spécial de circulation,
- un livret de circulation ou un carnet de circulation en cours de validité pour les personnes auxquelles la loi a fixé une commune de rattachement, une attestation établissant leur lien avec l'organisme d'accueil figurant sur une liste établie par le préfet et, à Paris, par le préfet de police pour les personnes dans l'incapacité d'apporter la preuve de leur adresse ou auxquelles la loi n'a pas fixé de commune de rattachement.

Pièces justificatives de domicile pour les personnes morales de type industriel, commercial ou civil (SA, SARL, SCI, ...) :

- Extrait de K bis établi depuis moins de 2 ans.
- Journal d'annonces légales datant de moins de deux ans mentionnant le nom du responsable, l'objet social, l'adresse et le n° d'enregistrement au registre du commerce et des sociétés.

Carte Grise Plus.fr
Thierry Jacob

c/o Palm Antilles Automobiles Siret 508 422 631 00012 - APE 4511Z
32 Rue Léona Gabriel - DILLON - Squadra A 97200 Fort de France